

## Prime départementale aux élèves scolarisés en SEGPA

### Objectifs

Aider chaque jeune, entrant en classe de quatrième ou troisième de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) à subvenir aux frais, d'une part, de transport lors des périodes de stage en entreprise, et, d'autre part, de vêtements professionnels obligatoires pour le travail en atelier..

### Bénéficiaires

Élèves de familles domiciliées en Côte-d'Or qui effectuent leur quatrième et troisième en SEGPA dans un collège côte-d'orien.

### Cadre de référence

- Délibérations du 15 décembre 2008 et du 26 juin 2017
- Règlement d'intervention applicable aux aides départementales adopté par le Conseil Départemental de décembre 2016,
- Guide des Aides du Conseil Départemental adopté par délibération du Conseil Départemental de décembre 2016 consultable sur le site <http://www.cotedor.fr/cms/guide-des-aides>.

### Nature de l'aide

L'aide se présente sous la forme d'une prime forfaitaire.

### Modalités de calcul et conditions d'attribution de la prime

Le montant de la prime, fixé par délibération du Conseil Départemental, s'élève à 144 € pour l'année scolaire 2017-2018.

## **Procédure**

Au début de chaque année scolaire, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or sollicite chaque collège doté d'une Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) pour distribuer les dossiers aux familles concernées par l'attribution de la prime départementale SEGPA. Les dossiers et leurs pièces justificatives sont à retourner par les collèges au Conseil Départemental.

## **Constitution du dossier**

Le dossier établi par le représentant légal doit comporter :

- un certificat de scolarité,
- un relevé d'identité bancaire du représentant légal.

Les dossiers sont à retourner avant le 31 octobre de chaque année.

## **Modalités de paiement**

La prime est versée, en une seule fois pour l'année scolaire, directement au représentant légal si le bénéficiaire est mineur, à l'intéressé s'il est majeur.

## **Renseignements**

*Conseil Départemental de la Côte-d'Or  
Hôtel du Département  
Pôle Solidarités  
Mission Aide au Pilotage  
Cellule Comptabilité  
53 bis rue de la Préfecture  
BP 1601  
21035 DIJON CEDEX*